

# Les paradis fiscaux

**1 : Paradis fiscaux : définition, liste et importance**

**2 : Les acteurs des paradis fiscaux**

**3 : La lutte contre les paradis fiscaux : le GAFI (groupe d'action financière)**

# **1 : Paradis fiscaux : définition, liste et importance**

**Selon l'OCDE, un paradis fiscal présente les caractéristiques suivantes :**

- impôts inexistants ou insignifiants**
- absence de transparence dans l'application de la loi fiscale**
- absence d'échanges de renseignements à des fins fiscales**
- absence d'activité réelle des sociétés, parfaitement tolérée**

**Il peut être utile de distinguer un paradis fiscal (terminologie officielle : un territoire non coopératif) d'un paradis bancaire.**

**Les paradis bancaires (ou réglementaires) sont souvent aussi des paradis fiscaux, mais ils présentent des caractéristiques plus spécifiques :**

- secret bancaire : c'est-à-dire interdiction de révéler le nom du titulaire d'un compte. Cette interdiction pouvant être totale ou soumise aux injonctions de la justice du pays. Cette notion existe depuis 1934 en Suisse.
- secret des transactions entre sociétés
- secret sur l'origine des fonds placés dans le territoire
- absence plus ou moins nette de coopération avec les organismes internationaux qui traquent l'argent de la criminalité.

Il faut alors noter que si dans les cas les plus fréquents les paradis fiscaux sont aussi des paradis réglementaires, le lien n'est pas absolument automatique :

- il y a des paradis fiscaux qui ne sont pas vraiment des paradis réglementaires : c'est assez globalement le cas des pays anglo-saxons qui acceptent (plus ou moins) de coopérer en matière de traque à la criminalité (mais pas à la fiscalité)

- il y a des paradis réglementaires qui ne sont pas nécessairement des paradis fiscaux : c'est l'exemple de la Suisse, plus connue pour son secret que pour son absence d'impôts.

Il n'existe pas vraiment de liste officielle de « paradis fiscaux ». L'OCDE regroupe ces territoires en trois :

- la liste noire regroupe les États qui ne coopèrent pas fiscalement.

- la liste grise concerne les États « qui ont promis de se conformer aux nouvelles règles sans les appliquer et ceux qui s'y conforment substantiellement ».

- la liste blanche pour les États qui ont fait un effort réel et dont les règles sont « conformes aux standards internationaux de l'OCDE ».

Selon la France il y aurait 9 paradis fiscaux et la Commission européenne a publié en juin 2015 une liste de 30 pays ou territoires non coopératifs.

# LES PARADIS FISCAUX RECENSÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

JUIN 2015



Source : lafinancepourtous.com d'après Le Figaro



**Pour la France, les 9 sont : le Botswana, Brunei, le Guatemala, les Iles Marshall, les Iles vierges britanniques, le Montserrat, Nauru et Niue et le Panama qui, après avoir été retiré de cette liste en 2012, l'a réintégrée en avril 2016 suite à l'affaire des « Panama Papers ».**

**Il est intéressant de constater que selon la France, aucun territoire européen n'est considéré comme un paradis fiscal.**

**Ce qui semble surtout caractériser un paradis fiscal, c'est la disproportion entre ses revenus financiers en provenance de l'étranger et son PIB.**

**Ainsi, les revenus financiers représentent 875% du PIB des Iles Caïmans et 114% du PIB du Luxembourg.**

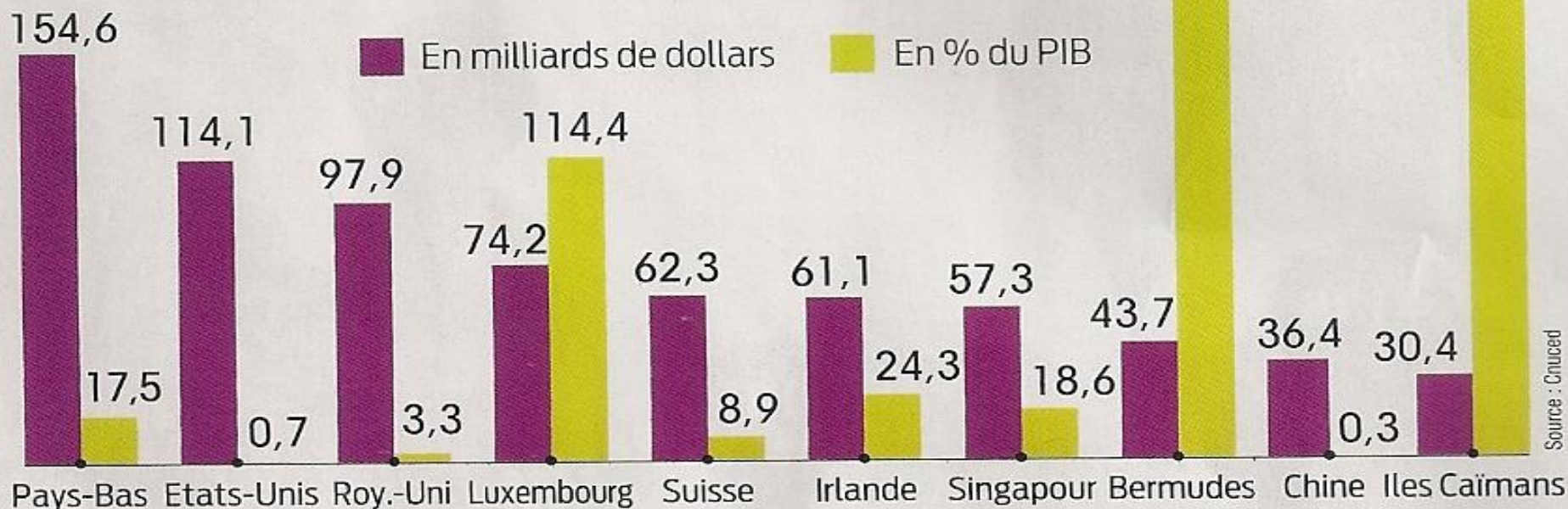
**Pour les Pays-Bas (qui ne sont pas considérés comme un paradis fiscal ) les revenus en provenance de l'étranger représentent 154.6 milliards \$ soit « seulement » 17.5% de son PIB.**

**Pour la France, les revenus sont de 35.7 milliards (1.63% du PIB).**

# Une étrange répartition des profits des firmes

► Revenus d'investissements étrangers en 2014, en milliards de dollars et en % du PIB

La CnuCED a calculé combien rapportent les investissements à l'étranger réalisés par les firmes des 26 pays les plus riches. L'attractivité fiscale des Pays-Bas est évidente. Ainsi que le poids extravagant des revenus d'investissement par rapport à la taille de certaines économies.



Il est difficile de dire qu'elle est la puissance financière des paradis fiscaux, puisque cela dépend à la fois du critère retenu de puissance financière et des définitions de ce qu'est ou pas un paradis fiscal.

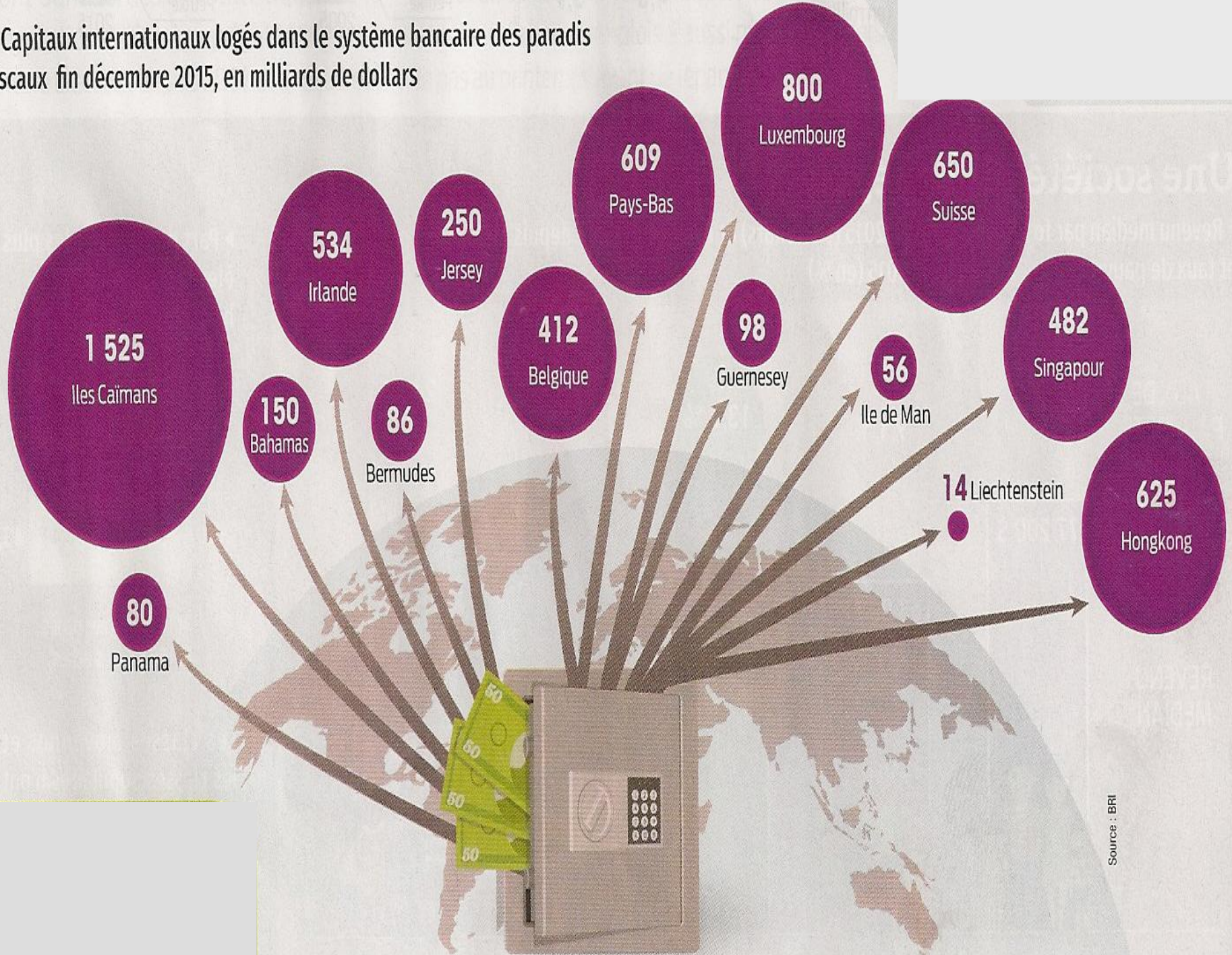
Si on se réfère aux statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI qui siège à Bâle et qui sert de Banque centrale des banques centrales) qui ne portent que sur les seuls capitaux placés dans le système bancaire des pays « suspects » on en arrive à 6 357 milliards \$.

Si on élargit la définition à l'ensemble des avoirs financiers (donc pas simplement placés dans le système bancaire) on grimpe à 19 116 milliards \$.

Une étude menée par le Tax Justice Network (une ONG américaine spécialisée) estime le montant des actifs financiers cachés dans les paradis fiscaux entre 21 000 et 32 000 milliards de dollars. Cela pourrait représenter entre 30 % et 45 % du PIB mondial. On peut ajouter que la moitié des prêts bancaires internationaux transite par les paradis fiscaux.



► Capitaux internationaux logés dans le système bancaire des paradis fiscaux fin décembre 2015, en milliards de dollars



# Mise en évidence de l'existence d'OFC en 2011 (capitaux « off shore »).

Pays	Actifs financiers étrangers in situ en milliards de dollars (FMI, BRI)	PIB	Ratio d'intensité de l'OFC
Iles Caïman (UK)	3524	2,25	1566
Iles Marshall (US)	40	0,17	228
Iles Vierges britanniques (UK)	173	1,10	158
Guernesey (UK)	358	2,74	131
Jersey (UK)	547	5,10	107
Bermudes (UK)	534	5,77	93
Luxembourg	3340	59,20	56
Irlande	2355	217,28	11
Liechtenstein	28	4,83	6
Malte	50	8,89	6
Panama	134	27	5
Chypre	100	24,69	4
Pays-Bas	2933	836,07	4
DELAWARE	5000	65,67	76

**Les capitaux « off shore » représentent 1 566 fois le PIB des Iles Caïman**

## **2 : Les acteurs des paradis fiscaux.**

**Au sein de ces paradis, les acteurs sont multiples et les motivations très diverses.**

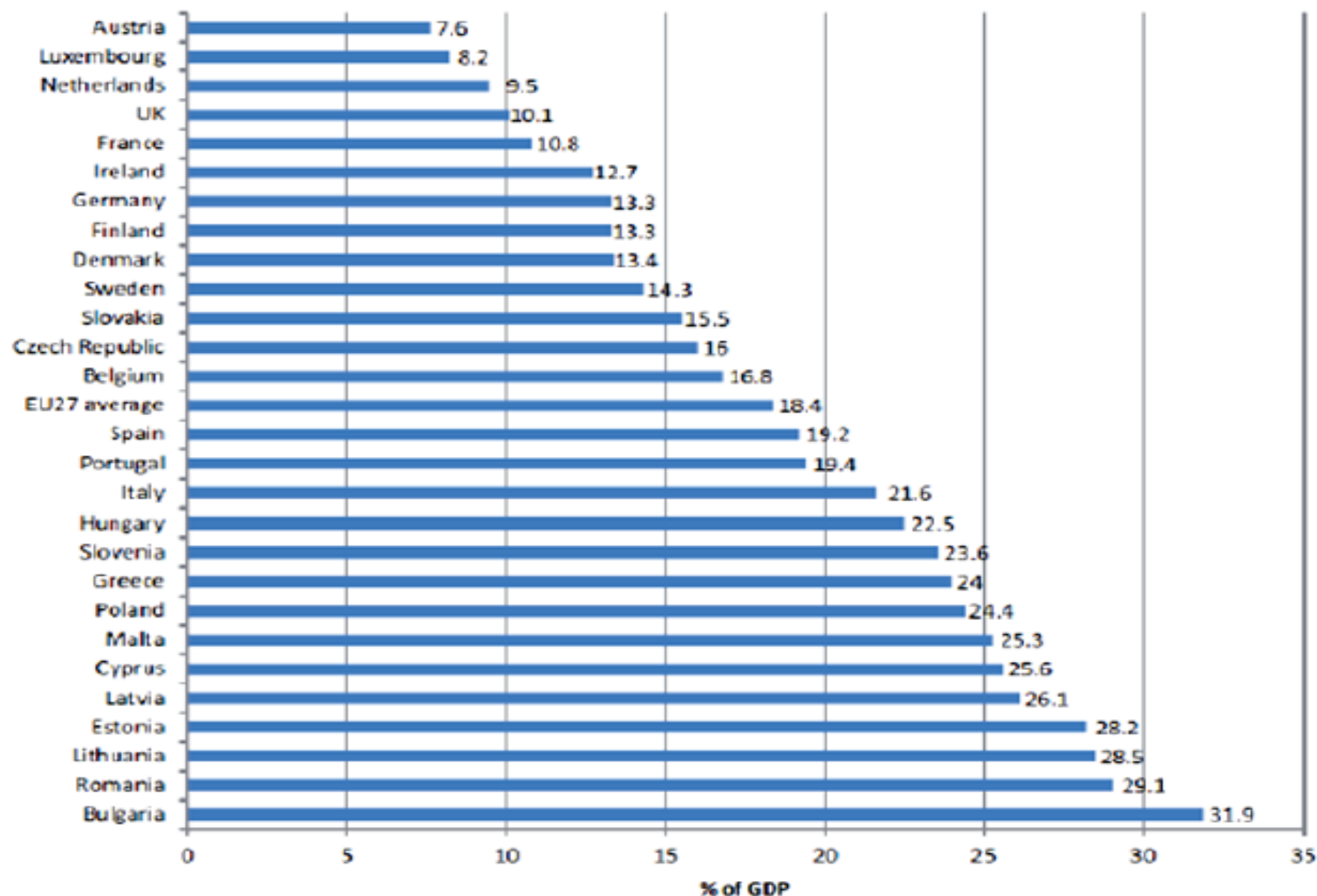
**Les premiers acteurs que nous pouvons identifier sont les personnes qui ont eu recours à des activités illégales (ou non déclarées) dans leur pays d'origine, et qui souhaitent mettre les fonds ainsi récoltés à l'abri des regards indiscrets.**

**Pour eux, c'est avant tout le secret qui prime, plus que le rendement ou la faiblesse de l'imposition : on retrouve ici la notion de paradis bancaire plus que de paradis fiscal.**

**On estime qu'en moyenne 18.5% de l'activité économique de l'Union européenne est non déclarée, ce qui représenterait une somme de 2 700 milliards € par an.**

**Si on restreint l'étude à la seule fraude fiscale et à l'évasion fiscale (légale elle) on en arrive à pratiquement 1 000 milliards € soit 6.8 fois le budget de l'UE.**

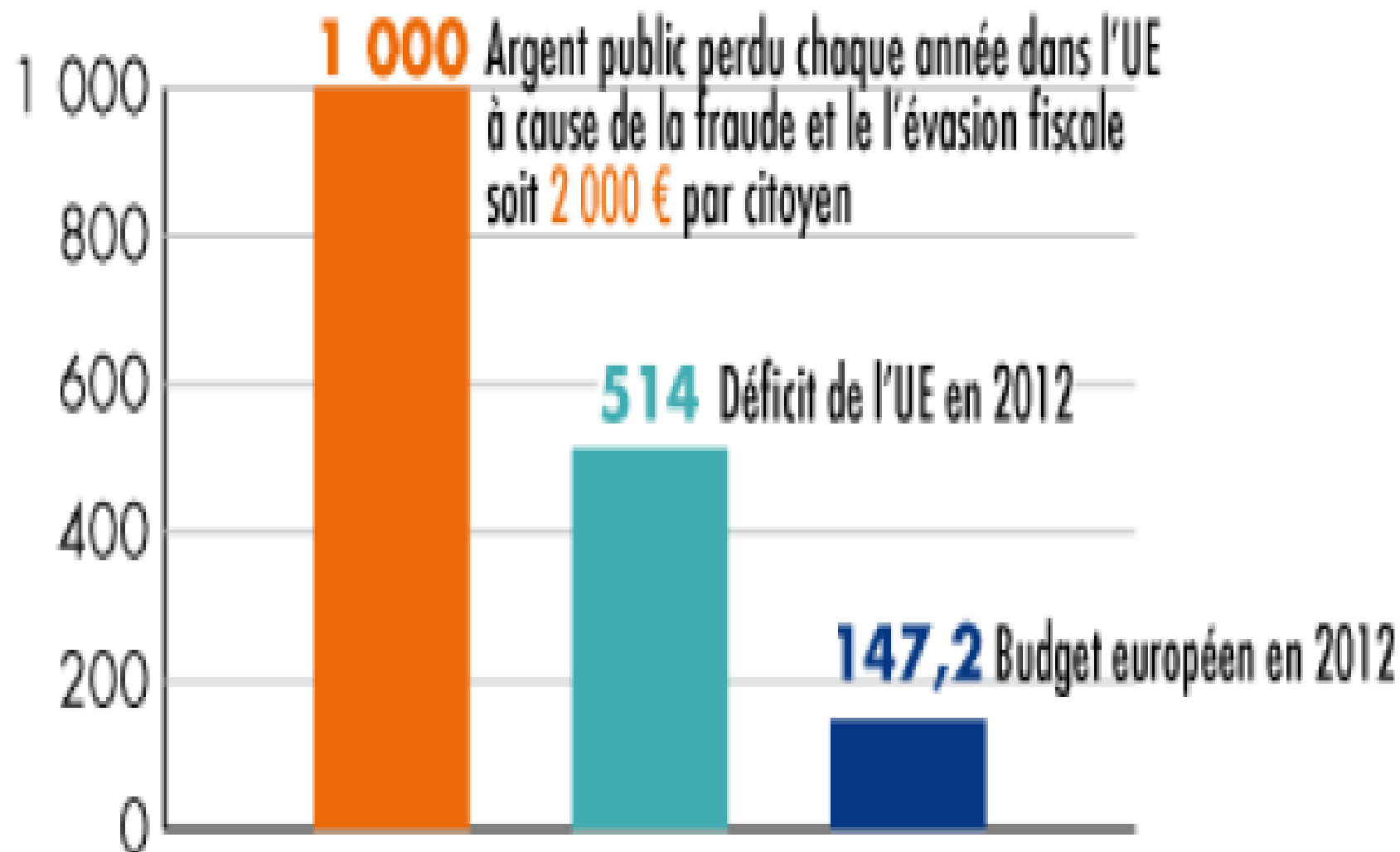
Graphique 1 : Part de l'économie non-déclarée en % du PIB en 2012



Source : Derived from Schneider (2012, Table 1.1)

# ÉCONOMIE SOUTERRAINE

EN MILLIARDS D'EUROS



Source : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

**Pour qu'il existe des paradis fiscaux qui recueillent des capitaux peu scrupuleux, il faut des banques. Elles sont donc les acteurs incontournables du système des paradis fiscaux.**

**Les banques ont plusieurs objectifs quand elles s'installent dans ces paradis fiscaux :**

**- placer les économies de leurs clients qui veulent payer le moins d'impôts possible. Cette activité n'est pas illégale, à condition que le compte soit déclaré aux autorités nationales du pays d'origine.**

**- mettre en sûreté de l'argent assez peu honnêtement acquis. Il faut reconnaître que ce n'est pas là l'activité principale des banques.**

**- réaliser pour elles mêmes des opérations financières profitables. Les paradis fiscaux sont en effet rentables car :**

- il y a moins d'impôts et de taxes à acquitter sur ces opérations**
- il y a des compétences techniques dans ces paradis**

Les 20 premières firmes mondiales (classées selon leurs actifs financiers) disposent d'un total de 1 003 filiales dans les paradis fiscaux

## **EXPOSED** Top 20 firms and their offshore subsidiaries

Barclays	298	Rio Tinto	18
Lloyds Banking Group	135	GlaxoSmithKline	13
Royal Bank of Scotland	121	BG Group	10
BP	85	Diageo	7
HSBC	62	Xstrata	7
Vodafone	50	Unilever	5
Shell	47	AstraZeneca	3
BAT	41	Anglo American	N/A
Tesco	40	SAB Miller	N/A
Standard Chartered	37		
BHP Billiton	24	<b>Total:</b>	<b>1003</b>

**Dans ce système bancaire, les banques françaises sont loin d'être mal placées malgré les discours officiels.**

**Le système bancaire français est considéré comme étant le troisième acteur bancaire des paradis fiscaux derrière celui du Royaume-Uni et des Etats-Unis.**

**Une « raison » à cela : les contrôles en France sont relativement stricts, d'où la tentation pour les banques de s'installer dans des lieux plus discrets.**

**Il faut aussi remarquer que l'activité bancaire dans ces paradis est plus rentable : un employé de banque en France génère un profit moyen de 43 000 €. En Irlande de 685 000 € (16 fois plus). Difficile de résister à la tentation alors de se délocaliser.**

**Des banques jugées pourtant peu « soupçonnables » participent à ce type de finance : ainsi, le Crédit mutuel réalise 44% de ses bénéfices internationaux dans des paradis fiscaux. Ceci n'est pas vraiment mis en avant par la banque « des clients sociétaires » !**



# ► Part des bénéficiaires à l'international réalisés dans les paradis fiscaux en 2014, en %



Source : CCPD-Terre solidaire, Oxfam France, Secours catholique-Caritas France

► Profits par employé des banques françaises en 2014 selon les pays dans lesquels ils travaillent, en euros



Source : CCFD-Terre solidaire, Oxfam France, Secours catholique-Caritas France

**On peut noter un début de bonne nouvelle en matière d'activité bancaire, en particulier en direction des paradis fiscaux : cette activité semble se ralentir (à un haut niveau, certes).**

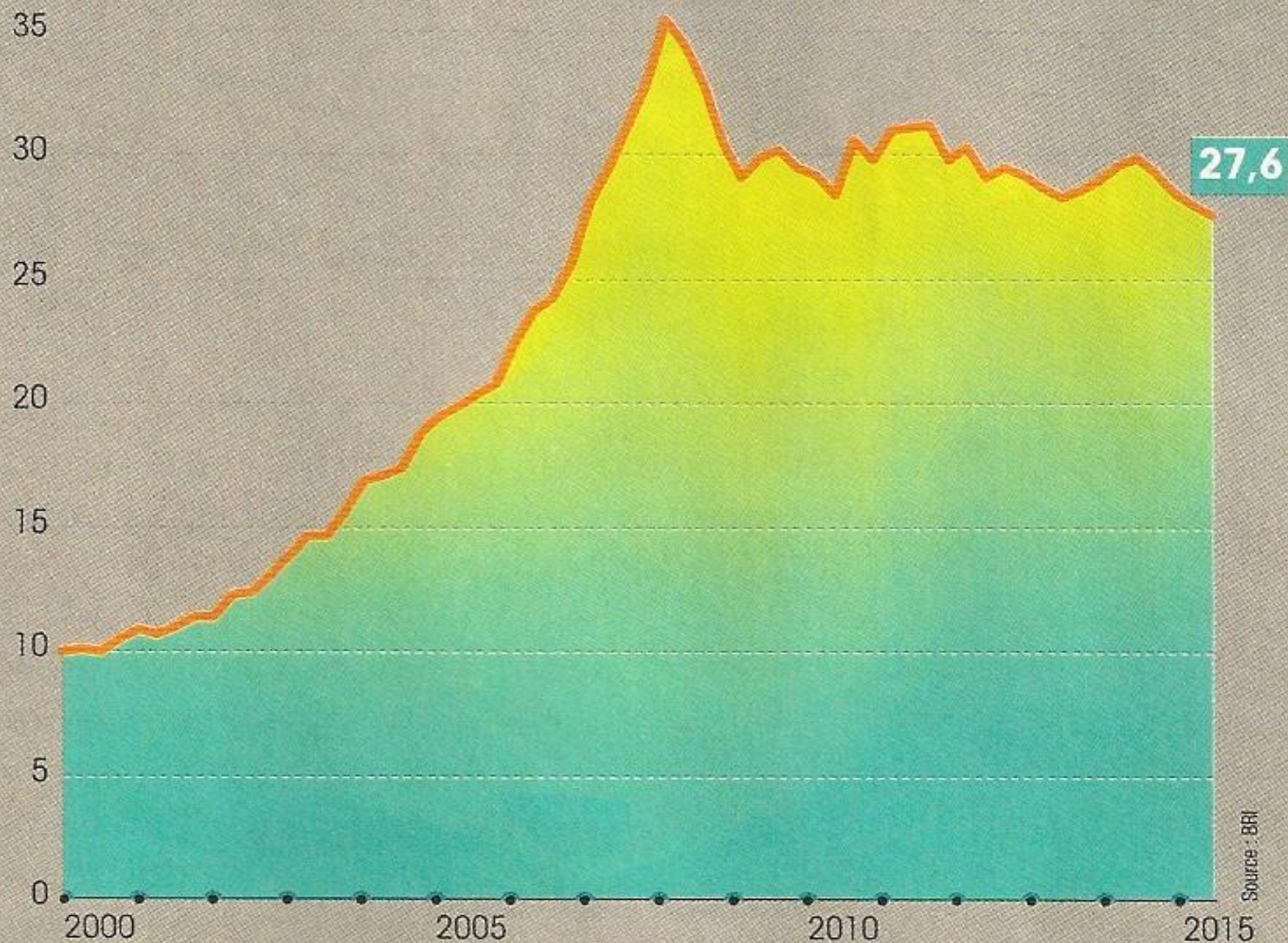
**Ainsi, les créances bancaires internationales ne représentent « plus que » 27 600 milliards \$ contre 35 000 milliards \$ en 2008.**

**De 2000 à 2008, le montant de ces créances avait été multiplié par 3.5. Depuis 2009 il a diminué de 21%. Deux raisons à cela :**

- d'abord la crise financière majeure de 2009 qui a anéanti une bonne partie des créances douteuses des banques, créances surtout placées à l'étranger.**

- pour sauver les banques, il a fallu les recapitaliser (aides de l'Etat). Mais cette recapitalisation ne s'est faite qu'en échange de règles prudentielles beaucoup plus contraignantes et de surveillances accrues des autorités : c'est le principe des accords dits de Bâle 3 qui encadrent l'activité bancaire.**

## Créances internationales des banques, en milliers de milliards de dollars



Sur le plan européen, on doit noter l'existence, depuis le 15 avril 2014 de l'union bancaire qui regroupe les 130 premières banques européennes qui sont surveillées par le Mécanisme de surveillance unique (MSU).

Le développement de cette Union bancaire est d'ailleurs sans doute l'une des raisons les plus essentielles au Brexit.

Si du côté des banques le système commence à s'assainir, par contre il reste des acteurs qui eux ne se calment absolument pas : les intermédiaires.

Leur rôle est aussi simple que discret : il s'agit de collecter (et de solliciter) l'argent « mal acquis » un peu partout dans le monde, et de le faire transiter le plus discrètement possible, au travers de sociétés écran vers les paradis fiscaux.

Ces intermédiaires essaient désormais de passer par les banques, jugées peu sûres : ils préfèrent passer par des cabinets d'affaires, comme celui de Mossack Fonseca.

## ► Localisation des intermédiaires cités dans les Panama Papers ayant demandé la création de sociétés-écrans



Hongkong

37 675

Suisse

34 301

Royaume-Uni

32 682

Luxembourg

15 479



Panama

8 624



Chypre

7 157



Uruguay

5 174



Ile de Man

5 058



Singapour

4 050



Russie

3 541

Source : ICIJ

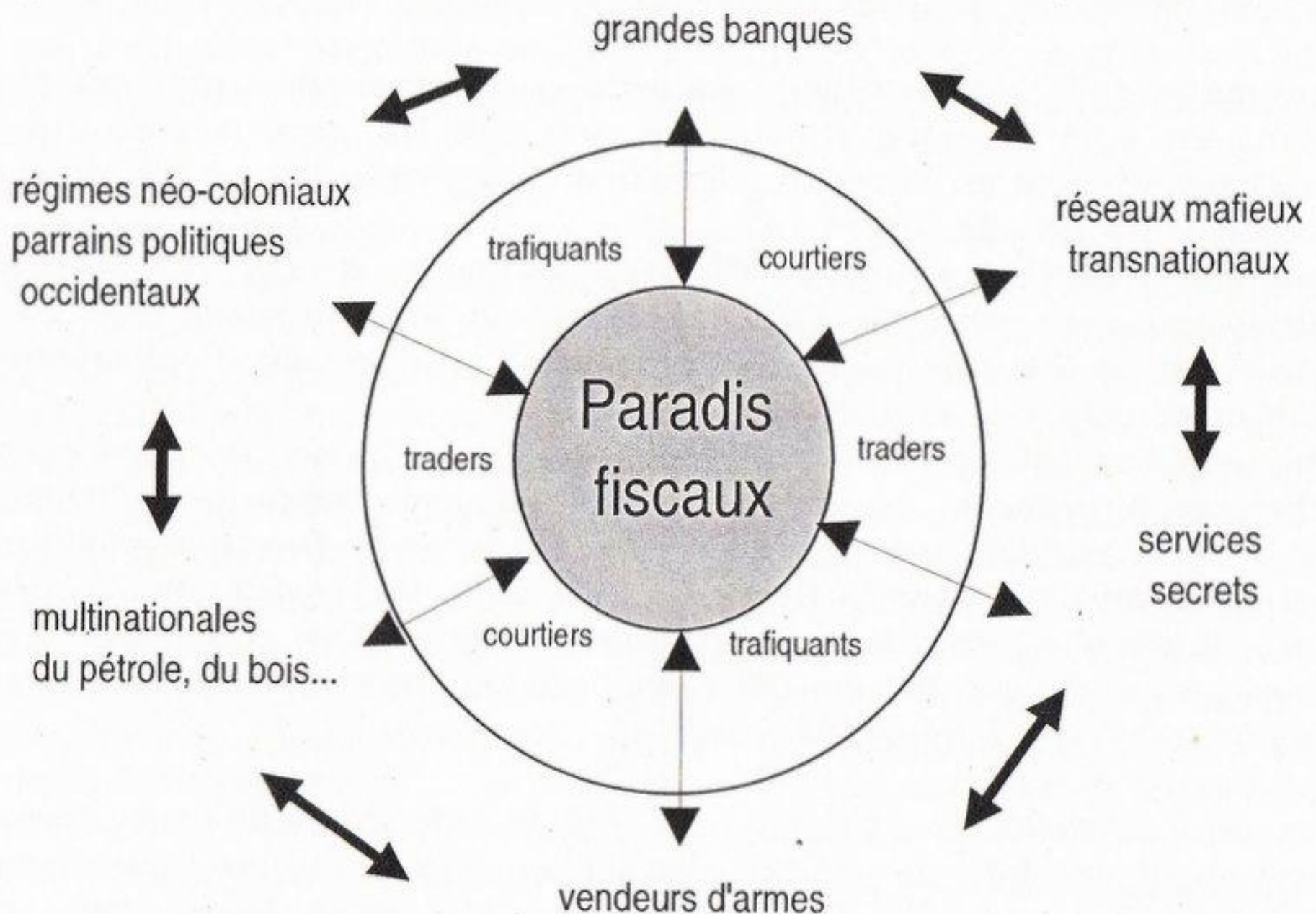
Même si on ne peut pas exonérer les banques de leurs responsabilités, ce sont bien les intermédiaires qui sont à l'origine du recyclage des détournements de fonds, voire qui les encouragent.

Dans le cas de l'Afrique c'est édifiant : il s'agit à la fois de recycler l'argent du pillage des richesses (biens mal acquis des dirigeants, profits des multinationales...) et de faire pénétrer en Afrique les biens qui serviront souvent à déstabiliser ce continent (armes, drogue...).

On voit alors que la ronde des intervenants est aussi multiple que variée, et l'ensemble des profits générés par ce pillage est recyclé au sein des paradis fiscaux (il y en a d'ailleurs assez peu en Afrique même).

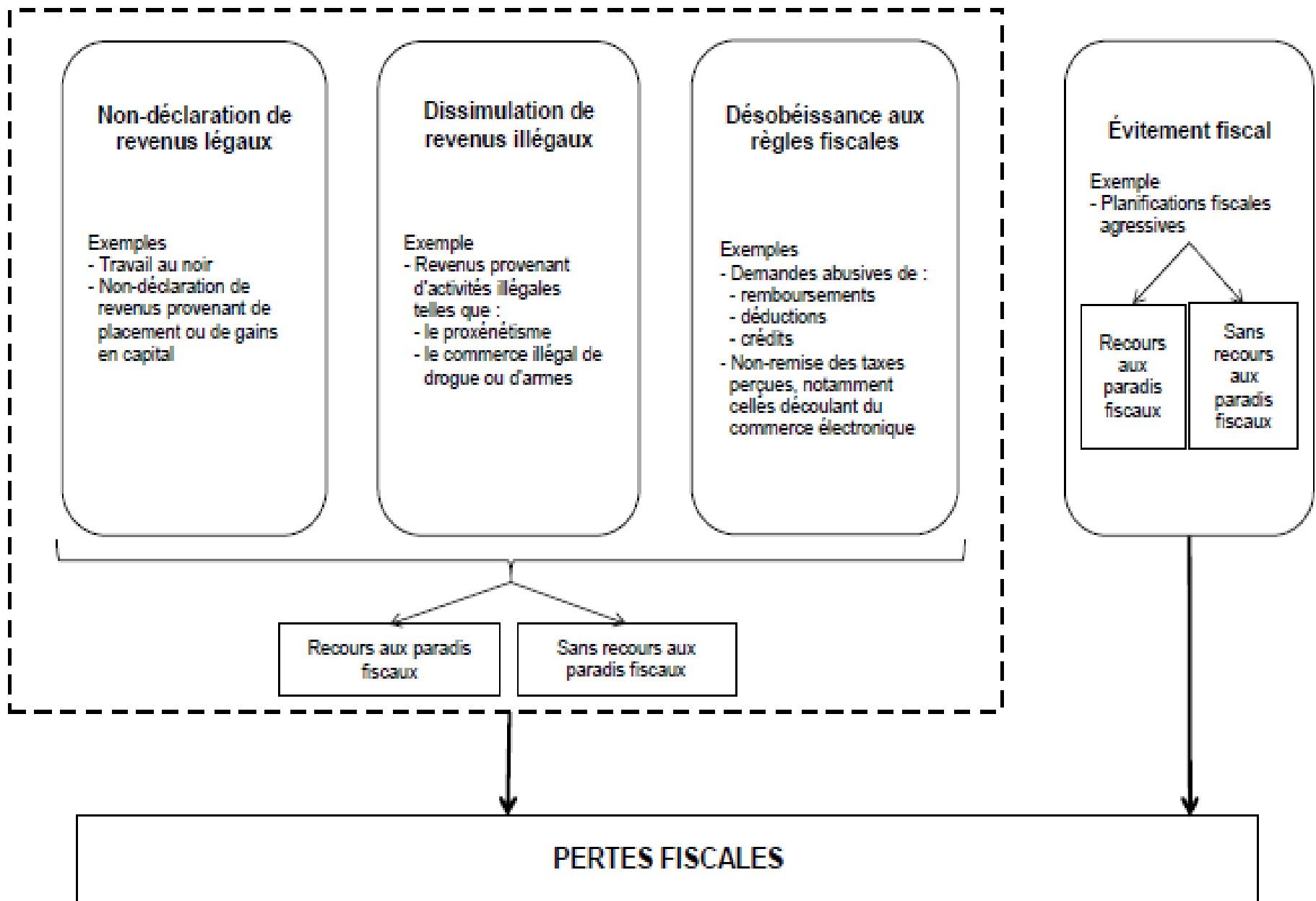
L'Afrique n'est pas la seule atteinte : l'évasion fiscale, la fraude fiscale, l'optimisation fiscale ont besoin d'intermédiaires pour mettre les fonds à l'abri. Dans la plupart des cas, les fraudeurs « confient » leurs fonds aux intermédiaires contre rétribution, et ne s'occupent plus de grand-chose. D'où parfois l'oubli de l'existence de certains

# Les paradis fiscaux et le pillage de l'Afrique.





# Évasion fiscale



Bien évidemment, beaucoup de pouvoirs publics entendent lutter contre ces pratiques.

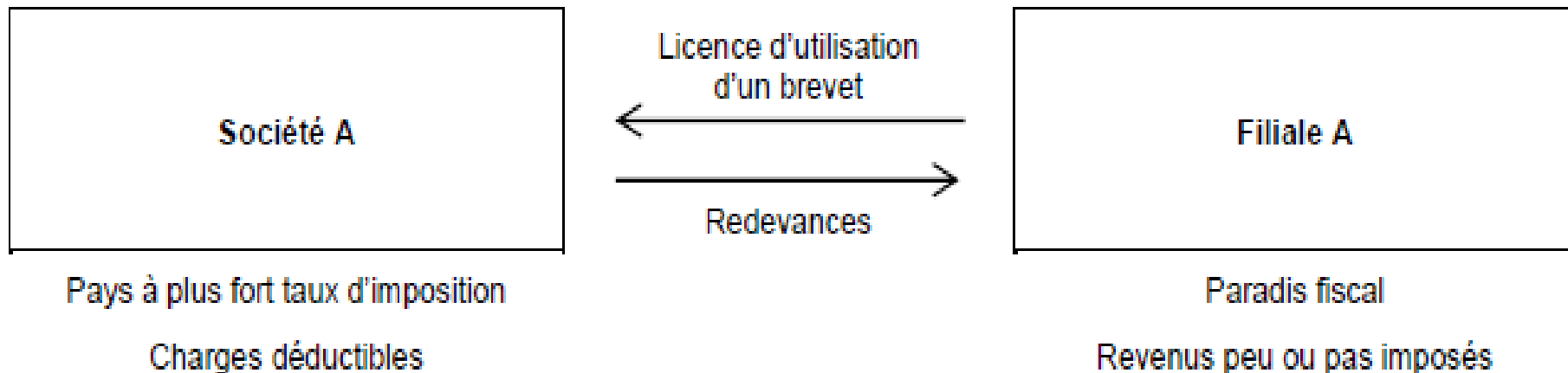
Les intermédiaires doivent donc se montrer discrets mais efficaces, et ils multiplient les techniques d'apparence légale pour échapper aux poursuites. On peut en citer deux :

- la technique du brevet : il s'agit de confier à une filiale installée dans un paradis fiscal un brevet technologique (discrètement trouvé par la firme d'origine).

Le brevet appartient, après enregistrement à la filiale. Celle-ci autorise alors la firme d'origine (plus d'autres) à utiliser ce brevet contre paiement de royalties qui partent (comme par hasard) vers les paradis fiscaux à faible fiscalité. Et la firme d'origine ne paiera pas d'impôts sur ces royalties puisque la dépense d'utilisation vient en déduction de ses profits.

C'est la principale technique utilisée par Apple pour dissimuler au fisc américain ses bénéfices et son trésor de guerre.

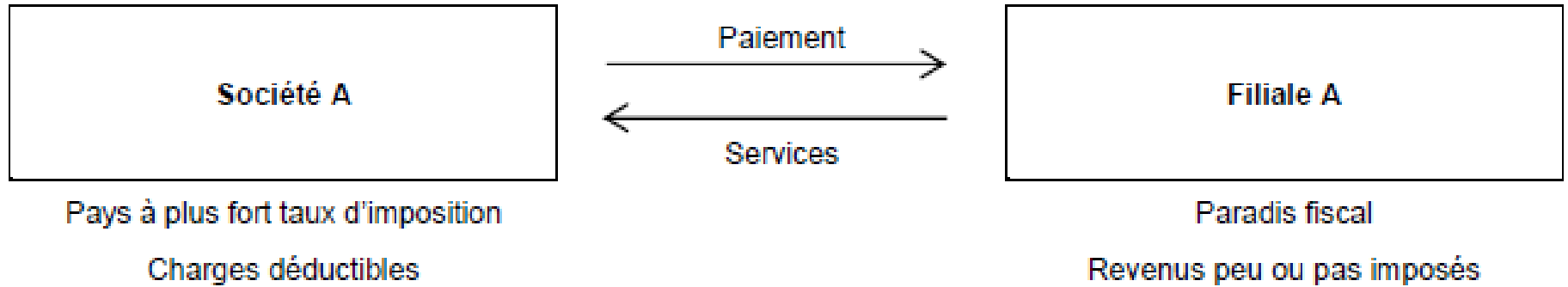
## Exemple de transferts de bénéfices



Apple ne paie ainsi que 2.2% de ses bénéfices au fisc américain, et son trésor de guerre est estimé à 150 milliards \$. D'ailleurs, Apple préfère emprunter aux banques pour verser des dividendes aux actionnaires plutôt que de rapatrier les bénéfices.

- la seconde technique est celle des facturations des sociétés-écran : celles-ci sont censées vendre des services (conseils fiscaux et de marché pour l'essentiel) aux sociétés mère.

## Exemple de sociétés-écrans



Là aussi, les services en question sont largement fictifs (mais il faut le prouver). L'avantage est double de nouveau : le chiffre d'affaire de la filiale n'est pas imposé dans les paradis fiscaux, et les charges de la société mère sont déduites des impôts dans le pays d'origine.

Les moyens d'échapper à l'impôt et aux surveillances sont donc multiples. Même pour un particulier, la technique est la même : des conseils fictifs achetés à un intermédiaire (cabinet d'avocat par exemple) qui place l'argent de ces conseils sur un compte dans un paradis fiscal (moins sa commission).

### **3 : La lutte contre les paradis fiscaux : le GAFI**

**Le Groupe d'action financière (GAFI) a été fondé en 1989, à l'initiative du G7 afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.**

**Il vise à créer des normes non impératives, qui constituent des lignes de conduite que les gouvernements doivent suivre afin de promouvoir la lutte contre le blanchiment de capitaux. Ces normes sont regroupées sous la forme de 40 recommandations.**

**Le GAFI regroupe 37 membres (dont la France au travers de TRACFIN ) plus deux organismes de coopération internationale : la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe.**

**L'idée générale du GAFI est que la lutte contre les paradis fiscaux n'est pas essentiellement une lutte technique, mais une lutte politique, d'où les recommandations régulièrement mises à jour.**

**Sur le plan technique, en effet, on peut connaître en gros les mouvements suspects de capitaux.**

La raison de ceci est simple : la quasi-totalité des mouvements de capitaux se fait désormais par voie informatique (l'image des valises de billets n'est plus qu'une image) et la presque totalité des transactions numériques passe par le réseau bancaire SWIFT.

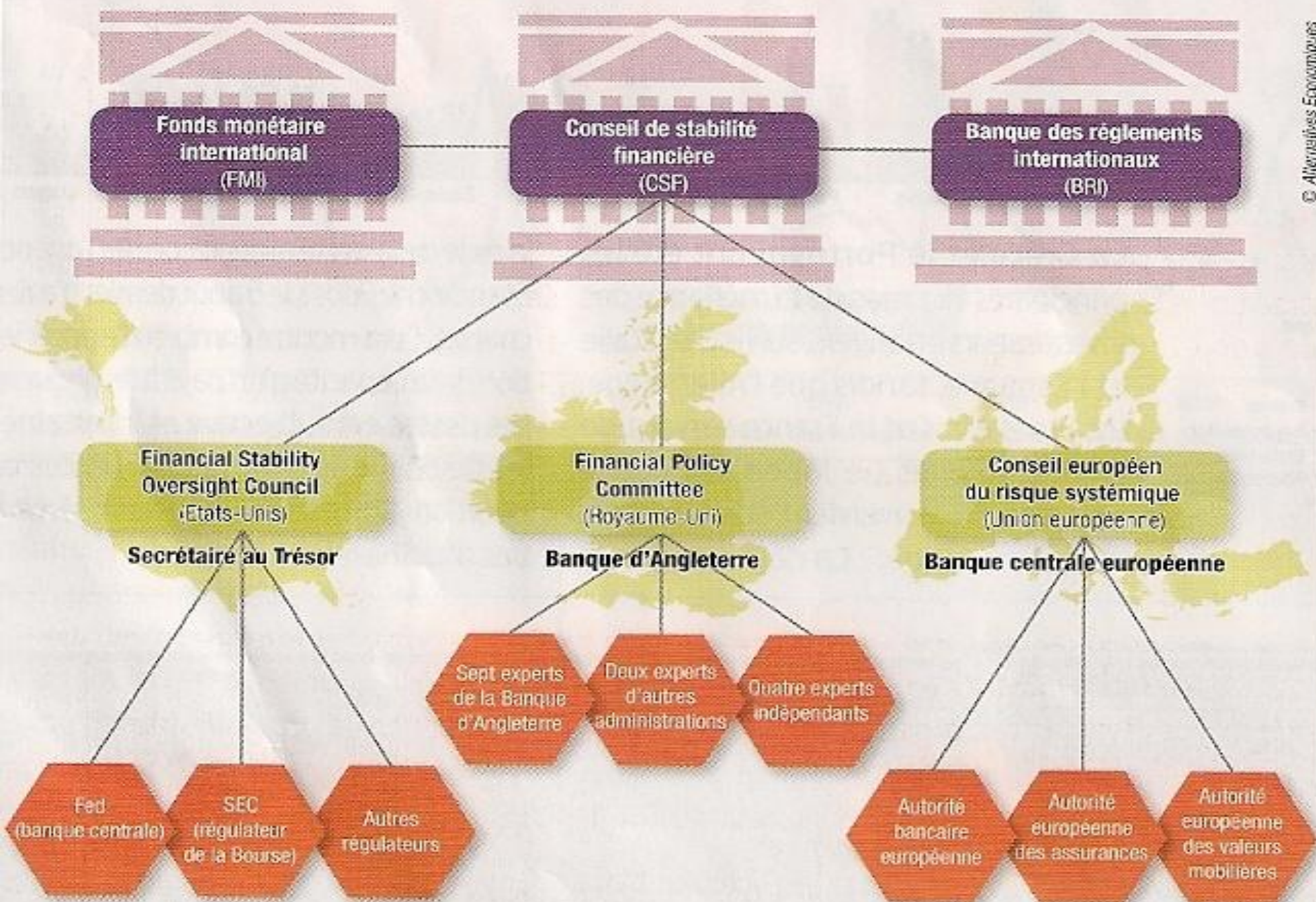
SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications) est une société qui regroupe plus de 7 000 banques de 192 pays. Nous la connaissons sous l'appellation IBAN/BIC. Chaque banque est ainsi identifiée par un code.

Il est donc relativement aisé de savoir d'où vient l'argent et où va l'argent, puisque chaque transaction laisse une trace numérique.

Dans la mesure où désormais l'ensemble du système bancaire semble sous tutelle des autorités de régulation, il devient possible de connaître en gros la plus grande partie des transactions douteuses.

Le problème que pose le GAFI est que cet arsenal technique ne sert pas à grand-chose si les Etats ne coopèrent pas. Or beaucoup de puissances sont réticentes.

# Les institutions de la régulation financière



Elles le sont pour des raisons diverses :

- dans le cas du Royaume-Uni, de l'Irlande....parce que les activités des paradis fiscaux leurs sont directement profitables.
- dans le cas de pays comme la France ou l'Allemagne, parce que l'existence de paradis fiscaux permet de mener discrètement des « opérations clandestines » (dans le cas de paiement de rançons pour la libération d'otages par exemple)
- dans le cas de tous les pays, parce qu'aucun d'entre eux ne veut vraiment faire le naïf, et s'interdire pour lui seul ce que les autres s'autorisent.

Ce qui plus gênant, c'est quand des ensembles constitués comme l'Union européenne ne parvient même pas en son sein à empêcher l'existence de paradis fiscaux et à parvenir à une harmonisation des pratiques fiscales.

C'est par exemple le problème de l'Irlande et des 13 milliards \$ d'impôts non payés par Apple.



## Conclusion.

Les paradis fiscaux sont donc une véritable plaie sur le plan économique et moral, et un véritable danger sur le plan sécuritaire.

Et pourtant, malgré les organismes et les techniques, nous ne parvenons qu'à limiter leurs actions malgré les progrès récents, avec la Suisse par exemple.

L'Union européenne pourrait au moins se donner la peine d'être relativement exemplaire dans ce domaine : elle en a les moyens politiques et législatifs et le départ du Royaume-Uni peut être une bonne chose.

Mais son silence devant certaines évasions fiscales revient à se poser la question de sa volonté réelle de lutte contre ces paradis, surtout quand le Président de la Commission européenne est l'ancien 1<sup>o</sup> ministre d'un pays clairement soupçonné d'être lui-même un paradis fiscal : le Luxembourg. Mais ce Président a été « imposé » par les députés européens.